



Vos engagements

- **L'exposant s'engage à vendre sur son stand uniquement ce qui est détaillé dans le formulaire d'inscription.**
- **L'exposant s'engage à vendre des produits conditionnés pour de la vente à emporter.**
L'exposant a pris note que le droit exclusif de vente de boissons est réservé au gestionnaire de la buvette. La dégustation et la vente en gros est autorisée mais la vente de boissons à consommation immédiate sur place est interdite (vente à l'unité de type : verre de vin, café ...)
- L'exposant s'engage à respecter les horaires d'installation, ouverture au public et désinstallation transmis par l'organisation.
- L'exposant s'engage à respecter l'activité des autres exposants présents sur l'événement et à ne pas détourner la clientèle d'un autre pour son profit.
- L'exposant s'engage à respecter et assurer la propreté de l'emplacement qu'il occupe.
- L'exposant s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur le jour de l'événement.

Nos conditions d'annulation

- En cas de météo capricieuse, l'événement sera maintenu et adapté aux conditions météorologiques (vente à emporter).
- En cas d'annulation de l'exposant dans les 45 jours précédant l'événement (soit à partir du 21 mai), aucun remboursement ne sera possible en raison des frais d'ores et déjà engagés par l'organisation.

Utilisation des données et droit d'image

- J'autorise, à titre gratuit, les organisateurs à utiliser, dans le cadre de publications et de diffusion, des photos ou vidéos en lien avec mon activité, mon stand et ma participation sur l'événement, à des fins de promotion et communication sur le Grand Pique-Nique des Chefs.
- J'autorise les organisateurs à utiliser les données fournies dans le cadre du bon déroulement de l'événement.